

ROYAUME DU MAROC

=ooOoo=

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS.

N° **6461**DRH/DDRH/SAPC

Rabat, le.....**2 NOV 2019**

DECISION

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS**

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.05.72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

Vu l'arrêté du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics n° 2622.06 du 23 Choual 1427 (15 Novembre 2006), portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade du secteur de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 3487 en date du 21 Juin 2019 portant ouverture de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2019), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 24520 en date du 07 Août 2019 ;
- L'Opinion n° 18952 en date du 07 Août 2019 ;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 6012 en date du 01 Novembre 2019 relative à la désignation du jury de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade ;

Vu les procès verbaux des délibérations du jury sur les résultats de la première phase de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade, relatifs aux options suivantes : **Affaires économiques et Statistiques et Génie Rural et Topographie.**

DECIDE

Article unique : La décision n° 6230 en date du 19 Novembre 2019 arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles à l'épreuve orale de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de technicien de premier grade, organisé **le 03 Novembre 2019**, est complétée comme suit : ↵

Option : Affaires économiques et Statistiques, effectif : (Six ; 06)

BOUTKRIDA ABDELLATIF -
ESRHIRE HAMID -
QOTAIBAH MARIAM -
LOUARZAZI AHMED -
BOUCHAMA JALILA -
ZIYAN BOUCHAIB -

Option : Génie Rural et Topographie, effectif : (Neuf ; 09)

AHDIDI MOHA -
EL ABDELLAOUI KHADIJA -
HAJRI EL MEKI -
AZEDOU EL HASSANE -
CHERTI ABDENBI -
EL KHAN LAHOUCINE -
MESRARI LAKBIR -
EL MANSOURI DRISS -
AZLI SALOUA -



Pour le Ministre de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du Développement
Rural et des Eaux et Forêts
Le Directeur des Ressources Humaines
(B.O.)
Signé : Adil ELOUFIR